



Ottawa, Canada

Lien entre le système d'éducation et le marché du travail	1
Nouveau solliciteur général	3
Accord nucléaire entre le Canada et le Japon	3
Le vice-président des États-Unis en visite au Canada	4
Une école sur rails à Montréal	5
Indice des prix à la consommation (décembre 1977)	5
Nouveau timbre de 12¢	6
Vers de nouvelles habitudes alimentaires au Canada?	6
Récentes découvertes de pétrole en Alberta	6
Jouez gagnant — cessez de fumer	6
La chronique des arts	7
Oublions l'hiver avec les roses du Canada	8
Nouvelles brèves	8

Lien entre le système d'éducation et le marché du travail

Dans une déclaration faite au cours de la réunion mixte des ministres provinciaux de l'Éducation et des ministres de la Main-d'oeuvre, le ministre fédéral de l'Emploi et de l'Immigration, M. Bud Cullen, a décrit les moyens pris par son ministère, en collaboration avec les provinces, pour aider les jeunes à accéder au monde du travail. Le texte qui suit est extrait de cette déclaration.

...Les Canadiens ne sont pas les seuls à s'intéresser de près au lien qui existe entre le système d'éducation et le marché du travail. A la Conférence au sommet sur le chômage des jeunes, qui s'est tenue le mois dernier à Paris, sous les auspices de l'OCDE, une des principales préoccupations des pays membres était d'assurer la transition de l'école au marché du travail. Toutefois, le Canada est l'un des rares pays membres de l'OCDE pour qui la réalisation de l'objectif précité présente certains problèmes en raison de sa structure constitutionnelle fédérale. A mon avis, il faut relever ce défi en faisant davantage preuve d'initiative et d'imagination dans les démarches que nous entreprenons pour aider les jeunes à obtenir des emplois stables et rémunérateurs.

S'il est vrai que la présente situation économique est responsable, dans une certaine mesure, du haut niveau de chômage enregistré de façon générale, il faut reconnaître que l'écart croissant noté entre le taux actuel de chômage chez les adultes (environ 6 p.c.) et chez les jeunes (environ 15 p.c.) indique que d'autres facteurs fondamentaux entrent en ligne de compte. A ces difficultés s'ajoutent, comme vous en avez sûrement fait la dure expérience, les disparités régionales qui, au Canada, influent considérablement sur l'économie et l'emploi, aggravant la situation déjà critique du chômage des jeunes dans plusieurs régions. On a pu constater récemment que ce dernier élément peut provoquer une apathie sérieuse ou encore une antipathie sans discernement envers les valeurs et les institutions sociales actuelles.

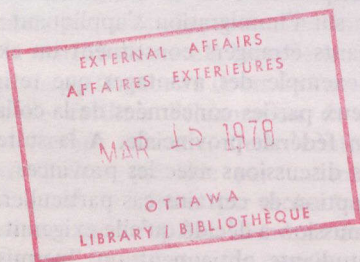
...Il est inquiétant d'avoir la preuve que la façon dont on peut envisager le rôle de

l'éducation dans la préparation des jeunes au marché du travail varie énormément. Une enquête récente menée dans une province auprès de 3 000 étudiants du secondaire ainsi que de professeurs et de parents, a permis de mettre clairement en relief ces divergences. Les participants devaient, entre autres, dresser une liste des objectifs de l'école qui, à leur avis, étaient les plus importants. En réponse à cette question, les étudiants ont accordé une troisième place aux aptitudes et aux compétences nécessaires à l'obtention d'un emploi tandis que les professeurs ne leur ont accordé que la trente-huitième place.

Projets d'enseignement coopératif

Un certain nombre de solutions nouvelles devraient et pourraient être apportées pour améliorer la situation. Premièrement, il faudrait permettre aux étudiants d'acquérir une certaine expérience pratique du monde du travail dans le cadre de leur programme scolaire. Quelques très bons programmes d'enseignement coopératif existent au niveau post-secondaire, mais il en faudrait davantage. Je suis très emballé par l'idée de tenter de telles expériences et, actuellement, nous sommes en mesure d'offrir une aide financière à des projets pilotes. Toutefois, ces programmes d'enseignement coopératif demandent beaucoup de planification, de collaboration fédérale-provinciale, et d'organisation. J'espère que d'autres consultations à ce sujet avec vos gouvernements donneront des résultats concrets et conduiront à la mise sur pied d'un nombre beaucoup plus élevé de projets d'enseignement coopératif.

Un deuxième élément clé de la réponse



Au cours d'une cérémonie qui prit place le 15 février 1965 sur la colline parlementaire à Ottawa, le nouveau drapeau canadien fut hissé pour la première fois.

à l'éternel problème du jeune travailleur qui ne peut se procurer un emploi parce qu'il n'a pas l'expérience voulue dans le secteur privé, est le Programme de formation et d'expérience professionnelles. Dans le cadre de ce programme, mis en oeuvre par les chambres de commerce, la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada accorde des subventions servant à payer une partie des salaires des jeunes qui viennent de quitter l'école. Les employeurs acceptent d'embaucher ces jeunes pendant au moins 26 semaines, entre octobre et mars, tout en étudiant la possibilité de leur offrir un emploi permanent si tout va bien. En outre, mon collègue, le ministre des Finances, a déjà rendu public un projet portant sur \$100 millions de crédits affectés à l'emploi. Les modalités du projet sont en cours d'élaboration, mais il ne fait aucun doute que les meilleurs éléments du Programme de formation et d'expérience professionnelles en feront partie intégrante et qu'ils pourront ensuite être appliqués sur une échelle beaucoup plus grande. Les jeunes pourraient être les principaux bénéficiaires d'un tel programme.

De plus, la participation du secteur privé aux programmes destinés aux jeunes s'est récemment accrue grâce à la formation du Groupe consultatif national pour l'emploi des jeunes qui s'est réuni pour la première fois la semaine dernière. Il est composé de membres de secteurs clés de la collectivité, c'est-à-dire de jeunes, de représentants du monde du travail, du commerce, de l'industrie et de l'éducation; son rôle est de me fournir des conseils judicieux en matière de politiques et de programmes visant à résoudre les graves problèmes de l'emploi auxquels sont confrontés les jeunes.

Une des prochaines initiatives, dont j'espère annoncer les détails sous peu, consistera à regrouper sous un même "parapluie" tous les programmes fédéraux destinés à favoriser l'emploi des jeunes afin d'obtenir une meilleure coordination. Plusieurs provinces ont été fort actives dans ce domaine et j'espère qu'elles poursuivront leurs efforts. Je souhaite aussi que, à l'avenir, nous puissions mieux coordonner nos initiatives respectives dans ce domaine. Je vous écrirai sous peu à ce sujet...

Utilisation de l'ordinateur

Une des réalisations les plus récentes et les plus intéressantes de la Commission se présente sous la forme d'un nouveau



Les collègues offrent de nombreux cours préparant les étudiants au marché du travail. Cidessus, un cours du collège Algonquin, Ottawa, pour de futurs annonceurs de radio.

système informatisé de recherche sur les professions, système nommé à bon escient *Choix*; plusieurs d'entre vous le connaissent déjà. Au moyen de terminaux, il sera possible d'interroger l'ordinateur et les intéressés pourront également introduire en mémoire leurs caractéristiques personnelles; par exemple, les domaines d'intérêt, les aptitudes, les études qu'ils ont faites, leurs caractères physiques, et autres, ainsi que les conditions posées au sujet d'un emploi en ce qui touche le salaire, les perspectives d'avenir ou les conditions de travail. En retour, l'ordinateur fournira une liste de professions répondant à ces conditions, s'il y en a. Je suis heureux de constater que les provinces s'intéressent à ce système que l'on met actuellement à l'essai dans plusieurs écoles secondaires et universités, ainsi que dans un certain nombre de centres d'emploi du Canada.

La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada a fourni et continuera de fournir aux orienteurs scolaires les nombreux documents qu'elle a rédigés pour l'orientation professionnelle et le placement, tout en admettant bien entendu qu'il incombe nettement aux provinces d'assurer l'orientation dans les écoles...

L'apprentissage

Passant à l'apprentissage, je constate qu'au Canada l'âge moyen des apprentis est de 23 ans, âge auquel les jeunes au sein de nombre de pays européens sont déjà des compagnons compétents. En outre, les études que nous avons effectuées ont démontré que ces mêmes pays constituent une source importante d'ou-

vriers qualifiés pour le Canada, ce qui retarde les programmes canadiens d'apprentissage et leur fait parfois jouer le rôle de source secondaire de travailleurs. Alors que nous connaissons le niveau de chômage le plus élevé de l'après-guerre, peut-on laisser persister cette situation?

Selon moi, l'amélioration du système canadien d'apprentissage est un élément essentiel d'une réorientation des sources de main-d'oeuvre reflétant plus étroitement les exigences du marché du travail. Pour diminuer notre dépendance à l'égard des ouvriers compétents venant de l'étranger et pour offrir à un plus grand nombre de Canadiens des carrières productives et rémunératrices dans les métiers spécialisés, nous devons accroître le nombre de compagnons compétents formés au Canada...

Étudiants et universitaires étrangers

Les dispositions de la Loi et du Règlement sur l'immigration s'appliquant aux étudiants étrangers constituent un excellent exemple des avantages que retirent les deux parties concernées de la collaboration fédérale-provinciale. A la suite de larges discussions avec les provinces, et à l'exception de certains cas particuliers, la Commission a décidé qu'elle exigerait que les étudiants obtiennent un "permis de séjour pour étudiant" avant d'entrer au Canada. Durant leur séjour, ils ne pourront changer de faculté ou d'établissement d'enseignement sans l'approbation officielle d'un agent d'immigration. Nous espérons ainsi, par ces mesures, mettre fin à la pratique courante parmi les étudiants étrangers d'aller d'un établissement à l'autre durant leur séjour au Canada. En

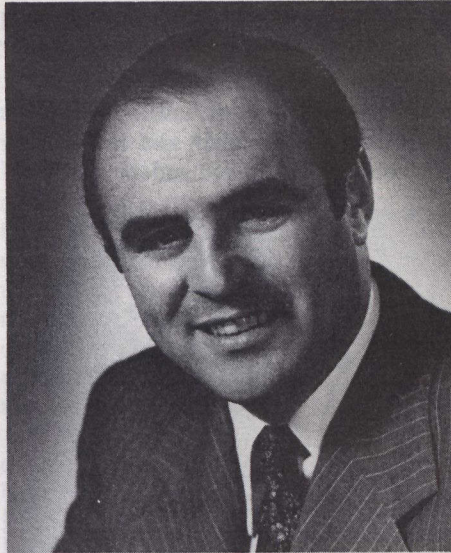
plus de permettre un contrôle plus rigoureux de l'immigration, le nouveau Règlement sur l'immigration permettra également aux autorités provinciales chargées de l'éducation de planifier les inscriptions d'une façon plus efficace. Certaines provinces voudront peut-être suggérer qu'aucun étudiant, qu'il se dirige vers un établissement public ou privé, ne soit admis chez elles sans leur approbation expresse. Je suis entièrement prêt à inclure une disposition semblable dans toute entente conclue avec une province en matière d'immigration.

Quant aux professeurs étrangers, nous attendons toujours les résultats complets de la mesure introduite l'an passé, demandant aux établissements d'enseignement supérieur d'annoncer leurs postes disponibles au Canada avant d'engager des enseignants étrangers. La publicité est diffusée, mais il n'existe encore aucune preuve suffisante que plus de Canadiens sont vraiment engagés. A titre d'information, durant les neuf premiers mois de 1977, il y a eu 364 professeurs étrangers admis au Canada en tant qu'immigrants et 1 876 de façon temporaire. Je fais également circuler parmi vous un tableau renfermant les données par provinces. Il est évident que nous devons suivre de près cette situation; j'accueillerai avec plaisir toutes les propositions ou mesures que les provinces voudront bien nous suggérer si notre formule actuelle s'avère inadéquate pour atteindre nos objectifs.

...Même si nous tenons déjà des réunions bilatérales globales et si le *consensus* général veut que les ministres chargés de questions touchant la main-d'oeuvre se réunissent périodiquement, je désire profiter de cette occasion pour proposer officiellement la tenue d'une conférence ministérielle fédérale-provinciale annuelle sur le marché du travail, laquelle se déroulerait de préférence au cours de l'automne afin de faciliter l'élaboration de plans pour l'année suivante. Cette conférence pourrait être présidée par un ministre de la province-hôte et par moi-même. Le personnel du secrétariat viendrait du gouvernement fédéral et de la province-hôte. Tous les ministres provinciaux et fédéraux qui s'intéressent aux questions de la main-d'oeuvre pourraient participer à la conférence...

Un centre fédéral de données fiscales sera bâti à Jonquières (Québec) au coût de \$15 millions.

Nouveau solliciteur général



M. Jean-Jacques Blais

Le 30 janvier, le solliciteur général, M. Francis Fox, annonçait qu'il démissionnait de son poste pour des raisons personnelles. A la suite de cette décision, le premier ministre a procédé à un léger remaniement ministériel. M. Jean-Jacques Blais, ministre des Postes, succède à M. Fox. M. Gilles Lamontagne, récemment nommé ministre sans portefeuille, devient ministre des Postes. La cérémonie d'assermentation a eu lieu le 2 février à Rideau Hall.

Accord nucléaire entre le Canada et le Japon

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, a annoncé récemment l'aboutissement des négociations relatives à un accord de coopération nucléaire entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Japon.

Le protocole, qui amende l'accord du 2 juillet 1959 existant entre le Canada et le Japon et concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, a été paraphé le 26 janvier à Tokyo par les négociateurs en présence du ministre japonais des Affaires étrangères, M. Sonoda, et de M. Jamieson.

Les points principaux de l'accord amendé sont les suivants:

1) Toute matière soumise à l'accord amendé ne pourra servir à la fabrication d'armes nucléaires ou à l'avancement de tout autre but militaire, ou à la fabrica-

tion de tout autre dispositif explosif nucléaire.

2) Cet engagement et les autres dispositions de l'Accord seront vérifiés au Canada par l'Agence internationale de l'Énergie atomique (AIEA) et au Japon par le gouvernement du Japon et l'AIEA.

3) Les garanties prévues dans l'accord s'appliqueront à:

– tous les équipements et matières transférés conformément à cet accord pour leur vie entière;

– toutes les matières nucléaires (uranium, thorium, plutonium et eau lourde) dérivées;

– toute la technologie obtenue dans le cadre de l'accord, y compris les renseignements relatifs à l'enrichissement, le retraitement et la production d'eau lourde, et les renseignements relatifs aux réacteurs CANDU.

4) Les matières nucléaires soumises à l'accord ne devront pas être enrichies au-delà de 20 p.c. ou retraitées, et le plutonium et l'uranium hautement enrichi ne devront pas être stocké sans le consentement écrit du pays fournisseur.

5) Les articles fournis dans le cadre de l'accord ne devront pas être transférés au-delà du Japon ou du Canada sans le consentement de l'autre pays.

6) Des mesures appropriées de protection physique seront appliquées pour éviter tout détournement de matière nucléaire.

7) Des dispositions pour l'application d'un système de garanties sont convenues par les deux parties pour le cas où les garanties de l'AIEA ne seraient plus appliquées.

Le Japon notifiera les États-Unis pour que les matières d'origine canadienne enrichies aux États-Unis puissent être suivies, de façon à résoudre certains problèmes administratifs résultant du cumul des contrôles.

Au moment où le texte a été paraphé, M. Jamieson a annoncé la reprise immédiate des livraisons d'uranium vers le Japon.

Bonne et heureuse année aux Canadiens d'origine chinoise

Depuis le 7 février, et pendant quinze jours, la Communauté chinoise du Canada fête le nouvel an lunaire qui inaugure l'année du cheval. Cette année est particulièrement propice aux personnes qui ont du talent et qui travaillent fort.

Le vice-président des États-Unis en visite au Canada

Les "relations générales" et la recherche des "meilleures orientations possibles pour les États-Unis et le Canada sur un certain nombre de questions" sont les termes utilisés par M. Walter F. Mondale, vice-président des États-Unis, pour décrire l'objet de sa visite de deux jours au Canada, les 17 et 18 janvier. M. Mondale était accompagné de son épouse et des sénateurs Robert Stafford, du Vermont, William Hathaway, du Maine, et Wendell Anderson du Minnesota.

A Ottawa, leur programme comprenait une visite chez le gouverneur général, des rencontres avec le premier ministre Trudeau et d'autres ministres, un déjeuner offert par Mme Renaude Lapointe, présidente du Sénat, et par M. Allan McEachen, vice-premier ministre, ainsi qu'une conférence de presse.

Le 18 janvier, les visiteurs sont partis à destination d'Edmonton où ils devaient avoir des discussions sur l'énergie et le commerce avec M. Peter Lougheed, premier ministre de l'Alberta.

Lors des rencontres entre le premier ministre et le vice-président, les discussions ont porté notamment sur des problèmes internationaux d'actualité, comme la situation au Moyen-Orient et les relations Est-Ouest. Les deux hommes ont entamé des pourparlers bilatéraux qui se sont poursuivis au cours de discussions subséquentes auxquelles participaient des ministres canadiens et l'ensemble de la délégation des États-Unis.

Pour accroître la coopération économique entre les deux pays, l'on a décidé que des rencontres auraient lieu en mars entre les ministres des deux gouvernements intéressés à l'économie.

Lors de discussions portant sur l'énergie, les deux parties se sont entendues sur le principe d'encourager de nouvelles exportations de gaz à court terme, sur une base d'échange, afin d'accélérer la construction de la partie sud du pipe-line de gaz naturel de l'Alcan.

Une étude canado-américaine portant sur la création, dans les provinces de l'Atlantique, d'un réservoir de pétrole sera terminée dans les 90 jours.

Au cours d'une conférence de presse, parlant de l'application des lois américaines à l'étranger, M. Mondale a signalé que le Canada avait manifesté une inquiétude profonde à cet égard. "Jusqu'ici, lorsque nous avons enquêté sur des firmes

américaines, nous avons eu recours aux tribunaux pour exiger que leurs filiales respectent les décisions des tribunaux américains. A l'avenir, a-t-il précisé, le gouvernement canadien sera informé en premier, puis l'on demandera aux inté-



M. Mondale (à gauche) et M. Trudeau à l'issue de leur rencontre à Ottawa le 17 janvier.

ressés de collaborer volontairement, mais sans que les États-Unis "renoncent au droit d'intenter des poursuites si l'appel à la collaboration volontaire échouait."

M. Mondale a fait savoir que le gouvernement des États-Unis allait proposer des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu pour répondre, dans une certaine mesure, aux inquiétudes manifestées par le Canada devant les dispositions de la loi relative aux déductions d'impôt pour les dépenses de congrès. A la suite de ces modifications, le nombre des congrès tenus en dehors des États-Unis ne serait plus limité. En outre, le gouvernement américain va porter de \$100 à \$250 le tarif mensuel admissible en franchise, à l'intention des Américains qui rentrent dans leur pays.

Sur la question des négociations commerciales multilatérales, M. Mondale a précisé que son gouvernement dévoilera, le 20 janvier à Genève, des propositions visant à réduire les tarifs sur les ressources naturelles, propositions "intéressant le gouvernement canadien, croyons-nous".

Toast porté à M. Mondale

Lors d'un toast porté au vice-président, à

Mme Mondale et à la nation américaine, le vice-premier ministre, M. Allan McEachen, a fait la déclaration suivante: "En février dernier, le premier ministre Trudeau a fait une visite officielle à Washington; il en a fait une seconde en septembre pour assister à la signature des traités du canal de Panama. Presque tous les ministres des deux pays ont participé à des entretiens avec leurs homologues dans leur capitale respective. Votre visite s'inscrit dans ce courant de consultations étroites entre dirigeants et nous fournit une occasion de faire le point sur les progrès récents et les défis à relever. Au cours de l'année dernière, le Canada et les États-Unis ont conclu des accords importants dans nombre de domaines. L'accord sur le pipe-line transfrontalier, l'accord sur la construction d'un pipe-line en Alaska, et traversant le territoire canadien, l'accord sur un nouveau barème de péage de la Voie maritime du Saint-Laurent, un accord provisoire en matière de coopération nucléaire et un accord provisoire en matière de pêche figurent parmi les réalisations les plus importantes. Nos négociateurs spéciaux font des progrès marqués au chapitre de la délimitation des frontières maritimes et du règlement des questions connexes en matière de ressources. Les relations entre le



Mme Mondale (à gauche) et M. Mondale entourent le ministre d'État à la Santé et au Sport, Mme Iona Campagnolo; celle-ci a mis ses patins pour se promener sur le canal Rideau qui, en hiver, devient la patinoire la plus longue du monde.

La chronique des arts

Canada et les États-Unis qui, en vertu de leur importance, de leur étendue et de leur complexité, n'ont leur pendant nulle part ailleurs dans le monde, ne nous permettent pas, pour autant, de régler automatiquement tous les problèmes qui peuvent surgir entre nous. Il nous appartient donc de veiller à tempérer les litiges possibles, à rester en communication constante, à nous consulter avec facilité et promptitude, comme nous le faisons d'ailleurs, sur des politiques ou mesures susceptibles d'influer sur l'autre, et à trouver sans cesse des solutions mutuellement avantageuses.

Permettez-moi de vous signaler, Monsieur le Vice-Président, que grâce à vous et au président Carter, nous avons toutes les garanties voulues pour continuer dans cette voie. Nous envisageons des rapports tout aussi profitables et chaleureux au cours de la présente année."

Rapports uniques

Dans sa réponse, M. Mondale a fait allusion aux rapports "uniques et merveilleux" qui existent entre les deux nations, en déclarant notamment: "Le dénominateur commun le plus important est sans doute la notion précieuse de liberté humaine et de justice individuelle inhérente à la société canadienne et à notre propre société. Plus je participe à la vie politique, plus je suis convaincu qu'il s'agit là du don le plus précieux de tous — l'engagement simple et total en faveur de la justice et de la liberté humaine. En outre, c'est ce même principe qui unit votre pays au mien depuis des années, et je suis sûr que nous continuerons de collaborer au cours des années à venir.

Votre premier ministre est un homme remarquable. Il est non seulement un des grands leaders de ce pays, mais le monde occidental le considère aussi comme l'un de ses piliers. Il est le chef d'État et le chef de gouvernement le plus expérimenté de tous les gouvernements siégeant à l'OTAN et, je crois, le chef de gouvernement le plus expérimenté de toutes les démocraties industrialisées du monde. Les rencontres entre votre premier ministre et notre président, M. Carter, se sont avérées fructueuses. Depuis la première rencontre tenue en février, le Sommet de Londres, la rencontre subséquente à l'occasion de la signature des traités du canal de Panama, je crois, comme votre vice-premier ministre l'a fait remarquer, que des progrès considérables ont été réalisés..."

Une école sur rails à Montréal

Les autorités du collège John Abbott de Montréal ont remarqué que les personnes de la banlieue ouest de Montréal, se rendant en ville chaque matin pour leur travail, passaient 42 minutes dans le train. Pourquoi ne pas utiliser ce temps utilement? Avec l'accord du Canadien pacifique, le collège dispensera bientôt, dans un wagon du train, un cours de français et un cours d'introduction au monde canadien des affaires. Les deux cours ont des programmes semblables à ceux qu'offre le service d'éducation permanente du collège sur le campus.

Le CP ne demande aucun loyer au collège. Les passagers doivent payer leur billet. Cependant, le wagon de 72 places ne contiendra que 59 personnes et le

collège devra verser un montant égal aux revenus que perd la compagnie. Le prix du cours (\$75) est le même que celui d'un cours du soir au collège.

Mme Phyllis Blaukopf, coordonnatrice de la section de l'éducation permanente du collège, a souligné que l'école sur rails évitera à ceux qui en suivent les cours, de se rendre au collège le soir, après une journée de travail.

Soulignons que vers les années 20, les gouvernements provinciaux et le Canadien pacifique avait mis sur pied une école semblable à l'intention des enfants vivant dans des régions éloignées, notamment ceux du nord de l'Ontario. Les enseignants de cette première école sur rails vivaient dans des trains; ils passaient une semaine dans une localité et y revenaient une ou deux semaines plus tard.

Indice des prix à la consommation (décembre 1977)

L'indice des prix à la consommation pour le Canada (1971=100) a grimpé de 0,7 p.c. de novembre à décembre, passant de 166,1 à 167,2, soit une autre hausse considérable qui poursuit la tendance observée au cours de 1977. L'augmentation de 1,6 p.c. du prix des aliments au cours du dernier mois a de nouveau largement contribué à la poussée globale de l'IPC intervenant dans une proportion des deux tiers de la hausse. En revanche, l'indice d'ensemble sans les aliments a fait des gains modérés de 0,3 p.c. Entre décembre 1976 et décembre 1977, l'ensemble de l'IPC a progressé de 9,5 p.c. (selon l'indice moyen annuel, la hausse de 1976 à 1977 s'établissait à 8 p.c.).

La majoration des prix de nombreux légumes frais et de certaines parties de boeuf, respectivement de 10,6 p.c. et 5,2 p.c., au cours de la première semaine de décembre, a grandement contribué à l'augmentation de 1,6 p.c. de l'indice des aliments. Le renchérissement du lait frais en Ontario, de certaines autres viandes et des repas prix en dehors de chez soi a également contribué à cette hausse. La baisse du prix du café et de certains fruits frais n'a que légèrement atténué l'effet de ces augmentations. La hausse de 1,8 p.c. de l'indice des aliments consommés à la maison pour décembre a fait grimper l'indice de 17,7 p.c. au-dessus de celui de décembre 1976, la plus forte majoration en 12 mois depuis mai 1974. Voici les variations de prix observées de décembre

1976 à décembre 1977 relatives aux diverses catégories d'aliments: produits laitiers (7,2 p.c.); céréales et produits de boulangerie (9,6 p.c.); huiles et corps gras (17,6 p.c.); produits de boeuf (31,4 p.c.); produits du porc (14,3 p.c.); volaille (12,9 p.c.); poisson (14,5 p.c.); oeufs (-3,4 p.c.); fruits frais (42,6 p.c.); légumes frais (44,7 p.c.); fruits traités (13 p.c.); légumes traités (6,3 p.c.); aliments congelés (22 p.c.) et café (73,9 p.c.).

La majoration des frais de logement, du prix de nombreux articles ménagers comme du prix des cigarettes est la principale responsable de la progression de 0,3 p.c. de l'indice d'ensemble sans les aliments. On a noté également un renchérissement du nettoyage à sec, des tarifs de stationnement et du transport par train. Cette dernière hausse de l'indice d'ensemble sans les aliments entraîne une augmentation de 7,4 p.c. en douze mois.

Du point de vue des biens et services, les prix des biens, y compris les aliments, ont augmenté de 1 p.c. pendant le dernier mois et ceux des services, de 0,3 p.c. Le niveau des prix des biens s'est donc élevé de 10,7 p.c. et celui des services de 7,5 p.c. de décembre 1976 à décembre 1977.

Après désaisonnalisation, l'indice d'ensemble des prix à la consommation a gagné 0,8 p.c. entre novembre et décembre; l'indice des aliments a augmenté de 1,9 p.c. et l'indice d'ensemble sans les aliments, de 0,4 p.c.

Nouveau timbre de 12¢



Le mois dernier, dans le cadre de la série consacrée aux espèces menacées d'extinction, le ministère des Postes a émis un timbre de 12 cents représentant le faucon pèlerin.

En annonçant la nouvelle émission, M. Blais, alors ministre des Postes, a souligné que les chercheurs d'Europe et d'Amérique du Nord avaient découvert "qu'il existait un lien entre la baisse importante du nombre de faucons pèlerins sur les deux continents et l'utilisation répandue de pesticides après la Seconde Guerre mondiale ... L'utilisation contrôlée de ces pesticides donne au faucon pèlerin une chance de survie en Amérique du Nord, mais son existence est toujours menacée et c'est pourquoi il est important de sensibiliser les Canadiens au problème de la survie du faucon".

Vers de nouvelles habitudes alimentaires au Canada?

En collaboration avec les autorités provinciales, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social prépare une campagne de sensibilisation du public visant à développer de meilleures habitudes alimentaires, et qui a pour base les recommandations du rapport d'un comité d'experts sur le régime alimentaire et les maladies cardio-vasculaires, ainsi que l'enquête Nutrition-Canada. On y souligne que les Canadiens doivent consommer plus de fruits, de légumes et de céréales de blé entier, et moins de gras, de sucre et de sel, en bref, moins de calories.

Autre initiative du ministère, la mise sur pied, en collaboration avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, d'un programme complet d'alimentation et de nutrition à l'intention des Inuit et autres populations du Nord. Santé et bien-être s'offre aussi à collaborer avec les gouvernements provinciaux pour détermi-

ner la situation, sur le plan de la nutrition, de certains groupes de population présentant des problèmes particuliers.

Le ministère étudie également, avec le ministère de la Consommation et des Corporations, les moyens qui par l'étiquetage des aliments permettraient de fournir aux consommateurs plus d'informations sur la nutrition.

Récentes découvertes de pétrole en Alberta

D'importantes découvertes de pétrole ont été faites en Alberta dans la région de West Pembina qui se trouve à 160 km d'Edmonton. Ce sont les premières depuis celles faites en 1967 au sud du lac Zama, dans le nord-ouest de l'Alberta. M. Harold Haynes, président de la Standard Oil Company de Californie, et M. A.B. Bristow, président de Chevron Standard Ltd, ont annoncé, le 1er février, que cette dernière compagnie avait découvert du pétrole dans la région de West Pembina. Plus tard, dans la même journée, Pacific Petroleum Ltd annonçait que du pétrole de faible densité avait jailli du puits de Pacific Amoco durant des essais de production.



L'hiver n'est pas fini...la marmotte a vu son ombre. Comme le veut la légende, le 2 février la marmotte est sortie de son trou pour voir son ombre. Si elle la voit, c'est le cas cette année, dit-on, elle retourne dormir car l'hiver continue encore pour six semaines.

Jouez gagnant — cessez de fumer

La plupart des Canadiens ne fument pas. C'est ce qui ressort d'un rapport publié en janvier par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Mlle Monique Bégin, lors du lancement de la "Semaine nationale de l'éducation sur le tabac."

Le rapport porte sur les données recueillies en 1975 par l'Enquête annuelle sur l'usage du tabac, enquête menée conjointement par Santé Bien-être Canada et Statistique Canada depuis 1965.

Les résultats de l'étude révèlent une baisse constante du pourcentage des Canadiens qui fument régulièrement la cigarette. En 1975, environ 37,3 p.c. de la population au-dessus de 15 ans fumait régulièrement (c'est-à-dire quotidiennement) la cigarette; en 1974, le taux est de 38,3 p.c. Une telle amélioration est surtout attribuable à une baisse marquée de l'usage régulier de la cigarette chez les hommes au cours des dix dernières années. Depuis 1965, il y a eu, en effet, une diminution de 11 p.c. du nombre d'hommes qui fument régulièrement la cigarette. La proportion des fumeurs assidus chez les hommes de plus de 15 ans est donc passée de 45,3 p.c. en 1974 à 43,3 p.c. en 1975.

Selon l'enquête, le pourcentage des femmes de plus de 15 ans qui fument régulièrement est demeuré à peu près inchangé en 1975, soit 31 p.c.

Chez les adolescents, le pourcentage des fumeurs assidus a diminué de 1,6 p.c. entre 1974 et 1975, passant ainsi à 28,5 p.c. En 1975, 29,5 p.c. des adolescents et 27,4 p.c. des adolescentes reconnaissent fumer régulièrement.

On remarque également, à la lecture du rapport, des différences appréciables quant à la répartition régionale des usagers assidus de la cigarette. Comme par les années passées, le Québec avait en 1975 la plus forte proportion de fumeurs des deux sexes de 15 ans et plus. Environ 50 p.c. de la population masculine du Québec reconnaissait fumer régulièrement, suivie des provinces atlantiques avec 44,5 p.c., de l'Ontario avec 40,6 p.c., des Prairies avec 39,5 p.c. et de la Colombie-Britannique avec 39,2 p.c. Chez les femmes, la répartition géographique était de 34,6 p.c. au Québec, de 30,3 p.c. dans les provinces atlantiques, de 30,3 p.c. en Colombie-Britannique, de 30,1 p.c. en Ontario et 29,9 p.c. dans les Prairies.

La chronique des arts

La peinture d'Alfred Pellan, un souffle vivifiant

Pellan est sans contredit un artiste éclectique. On découvre dans son oeuvre des tendances cubistes, abstraites et décoratives dans la forme et la composition, miniaturistes dans le dessin, fauves dans la couleur. Par l'utilisation de thèmes, de techniques et d'approches qui le caractérisent, Pellan se rattache en partie aux surréalistes. Comme ceux-ci, il trouve dans la poésie moderne une source d'inspiration neuve, riche et variée. Influencé par les grands prêtres de l'art contemporain, parmi lesquels il compte d'ailleurs de nombreux amis, tels Léger, Picasso, Le Corbusier, Braque et Matisse, Pellan, à son retour au Québec en 1940, apporte au milieu artistique canadien un souffle nouveau et vivifiant qui étonnera plus d'un artiste encore ancré dans le rigide académisme du réalisme.

Indépendante mais non arrogante, la démarche de Pellan s'inscrit dans un courant surréaliste empreint d'optimisme et de sérénité, mais rejetant toute école ou tout disciple: "N'ayant pas la mentalité d'un prophète ou d'un manitou, je ne désirais pas avoir de disciples derrière moi".

La couleur est très importante pour lui; dans certains de ses tableaux, le peintre fait une utilisation très savante de couleurs acides et de rouges vifs et perçants. Toutefois, la texture fait aussi partie des éléments importants de son oeuvre. Utilisant tous les matériaux ini-



A. Pellan, Coin du vieux Québec (détail).

maginables, tels le sable, la silice, le verre, le machefer, Pellan obtient une oeuvre sensuelle, énergique, percutante, mais jamais bâclée, une oeuvre où la maîtrise du médium et de l'imagination permet une composition ordonnée, intellectuelle même, que l'omniprésence personnelle du peintre vient caractériser et renforcer. Il parvient ainsi à créer une texture sur laquelle la lumière produit des effets fascinants.

En plus de sa peinture, Pellan a fait des dessins pour tissus, bouteilles de parfum, décors et costumes de théâtre (se chargeant même du maquillage des acteurs); il a fait aussi des masques, des murales, etc.

Pellan ne s'est jamais borné à épouser le moule d'une tendance quelconque. La richesse de son monde intérieur lui dictait toujours un certain détachement face aux mouvements qui l'ont séduit. Il considéra toujours le surréalisme, entre autres, non comme une fin, mais comme un moyen lui permettant d'atteindre ses fins personnelles.

Quelques dates dans la vie de Pellan

1906 – Alfred Pellan naît, le 6 mai, à Québec.

1920 – Il entre à l'École des beaux-arts de Québec où il étudie pendant cinq ans; il remporte les premiers prix et médailles dans les disciplines suivantes: peinture, dessin, sculpture, croquis, affiche et anatomie.

1922 – La Galerie nationale achète l'un de ses tableaux: *Coin du vieux Québec*.

1926 – Il part à Paris. Il est le premier boursier, section peinture, de la province de Québec.

1928 – Pellan gagne le premier prix de peinture de l'École des beaux-arts de Paris.

1935 – Il remporte le premier prix à la première grande exposition d'art mural tenue à Paris. Il a sa première exposition solo. Cette même année, il peint son célèbre tableau: *La jeune fille aux anémones*.

1941 – Il s'installe à Montréal.

1943 – Il obtient un poste de professeur de peinture à l'École des beaux-arts de Montréal.

1948 – Avec un groupe d'artistes, Pellan publie le manifeste *Prisme d'Yeux* en février.

1955 – Grande rétrospective de ses oeuvres au Musée national d'Art moderne à Paris.



Alfred Pellan, Au clair de la lune.

1967 – Il reçoit une bourse du Conseil des Arts du Canada, est nommé compagnon de l'Ordre du Canada.

1970 – Il représente le Québec à Osaka.
1972-1973 – Une grande rétrospective des oeuvres de Pellan est présentée à Montréal, Québec et Ottawa.

Le prix Jean Renoir à l'Office national du film

La Los Angeles Film Teachers Association a décerné le prix Jean Renoir à l'Office national du film (ONF). Le prix a été remis à M. Roland Ladouceur, délégué général de l'Office pour les États-Unis, au cours d'une cérémonie récente qui a eu lieu à Hollywood.

La présidente, Mme Aline Ladine, a déclaré que les membres de l'Association avaient choisi d'honorer l'ONF "parce que ses films ont su les toucher au coeur et à l'esprit"; les films de l'ONF répondent ainsi aux critères établis pour obtenir le prix "décerné en commémoration des films humanitaires de Jean Renoir, ce cinéaste de "l'humaine condition" qui a déjà dit: "Toute oeuvre qui dirige l'homme vers le spirituel est une oeuvre qui mérite de retenir l'attention."

Oublions l'hiver avec les roses du Canada

Les hivers canadiens sont trop rigoureux pour la plupart des rosiers disponibles sur le marché et seul un petit nombre de pépinières parvient à produire des roses d'une manière rentable. Or, l'importation de roses destinées à la vente crée des problèmes de manutention et ne résoud pas celui de la faible rusticité des porte-greffes.

C'est pourquoi les travaux des sélectionneurs de deux stations de recherche du ministère de l'Agriculture du Canada portent sur la création de rosiers qui pourront être multipliés dans les pépinières canadiennes.

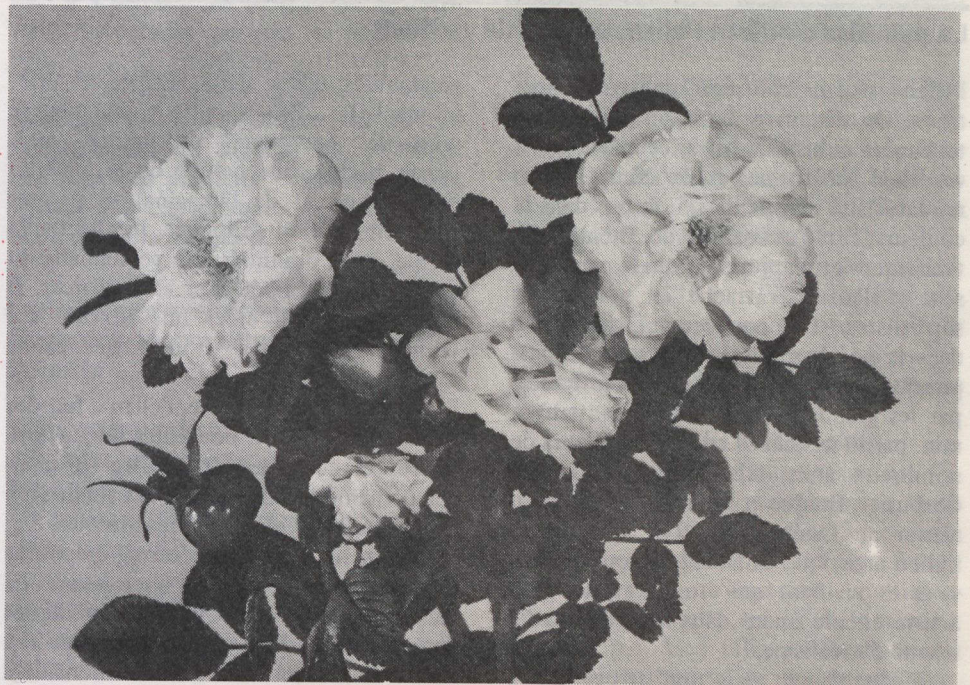
A la station de recherche d'Ottawa, on tend à obtenir des variétés rustiques tandis qu'à Morden, au Manitoba, l'accent est mis sur la résistance à la sécheresse. Chez certains hybrides, la résistance aux maladies héritée du rosier sauvage constitue un avantage supplémentaire.

Essais avec des hybrides de rosiers rugueux

Mme Felicitas Svejda, de la Station d'Ottawa, a fait plusieurs essais avec des hybrides de rosiers rugueux afin de créer des cultivars à floraison plus longue, plus abondante, et de meilleure qualité. D'après elle, le rosier rugueux, originaire du Japon, est bien adapté au climat nord-américain et les variétés issues de la Station sont tout à fait rustiques et affichent une excellente résistance à la tache noire et au blanc.

Ces rosiers sont multipliés par boutures herbacées et vendus sur porte-greffes. (En général, les porte-greffes utilisés au Canada ne résistent pas à l'hiver.)

Tous les rosiers provenant de la Station d'Ottawa portent des noms d'explorateurs; ainsi, le premier rosier à végéta-



Henry Hudson, variété naine à fleurs blanches.

tion trapue produit par Mme Svejda s'appelle Henry Hudson: c'est un arbuste nain à fleurs blanches et à boutons roses.

Les rosiers Parkland

Au Manitoba, M. H.H. Marshall a créé la série de rosiers Parkland en croisant un rosier sauvage indigène avec les rosiers Floribunda et les hybrides de Thé. L'ancêtre sauvage est adapté aux régions sèches et a transmis sa résistance à ses descendants ornementaux.

Les rosiers Parkland ont des fleurs semblables à celles des Floribunda; ils fleurissent en juillet et septembre et on

les multiplie par boutures herbacées.

M. Marshall souligne que la capacité d'enracinement a occupé une place importante dans la création de ces rosiers, car aucun porte-greffes ne donne satisfaction dans les Prairies.

Assiniboine, premier de la série des rosiers Parkland, est un arbuste à fleurs rouge violacé qui, depuis sa création en 1962, a donné naissance à plusieurs autres hybrides. Cuthbert Grant, nommé d'après un ancien pelletier du Manitoba, se distingue par ses fleurs rouge foncé et sa résistance à la tache noire. Adelaïde Hoodless est un grand rosier à fleurs pourpres.

Nouvelles brèves

Cette année encore, Parc Canada offre dix bourses d'études de \$1000 chacune à des Indiens inscrits et à des Inuit. Ces bourses ont pour but d'aider des étudiants autochtones à poursuivre leurs études dans les domaines suivants: conservation des ressources, forêts, faune, ressources renouvelables, sciences naturelles, loisirs de plein air, écologie, information et communication, histoire et archéologie. Ces bourses sont offertes à des étudiants inscrits dans des universités canadiennes ou étrangères ou encore dans des collèges canadiens.

M. Charles Marion, employé de la Caisse populaire de Sherbrooke, a lancé

dernièrement, aux Éditions Québecor, un livre intitulé *Mes 82 jours de détention*; le livre raconte le drame de son enlèvement et de sa détention. M. Charles Marion a été libéré le 27 octobre 1977.

M. Michael Cassidy vient d'être élu chef du Nouveau Parti démocratique de l'Ontario. Il succède à M. Stephen Lewis qui avait remis sa démission au lendemain des dernières élections provinciales (juin 1977).

Une Commission fédérale-provinciale d'évaluation environnementale a été formée en vue d'étudier l'impact que pourrait avoir le projet de production d'énergie marémotrice de la baie de Fundy sur l'environnement ainsi que les effets d'ordre social et communautaire.

Hebdo Canada est publié par la Direction des services de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant au rédacteur en chef.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.